

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Grève au sein de la Justice : des solutions se dessinent

DANS l'optique de sauver l'année judiciaire, les plus hautes autorités tentent résolument de trouver une issue aux différents points de revendications des magistrats du Gabon. Les deux parties se sont accordées sur les avancées.

Prissilia M.MOUIY
Libreville/Gabon

DEPUIS plus de six mois le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) observe un mouvement de grève dans le secteur de la justice. Depuis, l'appareil judiciaire fonctionne au ralenti du fait de la mise en place d'un service minimum dans les tribunaux. Les audiences suspendues, les dossiers s'entassent. Pis, le peuple au nom duquel est rendue la justice en souffre. Le spectre d'une année blanche plane

La crise qui perdure au sein de la maison Justice est, en effet, liée à cinq points inscrits dans le cahier de revendications des magistrats. Ces derniers réclament l'adoption du projet portant statut des magistrats, des moyens roulants conformément au décret n° 861 du 28 octobre 2013, des costumes d'audience, la construction des sièges devant abriter les hautes cours et les tribunaux, enfin la régularisation des situations administratives des promotions 2007, 2008, 2009 et 2011.

Si au cours des derniers mois, des évolutions ont été perceptibles suite à l'engagement du gouvernement, notamment en ce qui concerne la dotation des véhicules, il est apparu en raison du maintien de la grève que ces ré-



La garde des Sceaux lors des travaux avec le bureau du Synamag.

ponses sont insuffisantes aux yeux des membres du Syndicat d'autant plus que la grève se poursuit et persiste. Au point que le 30 mai dernier, lors de la conférence de presse, le président du Synamag, Germain Ella Nguema, a interpellé le gouvernement pour hâter le processus de résolution de la crise. Faisant le point, il a fait savoir que sur un total de 109 véhicules prévus, seule une quarantaine a été attribuée exclusivement aux chefs de juridictions, des tribunaux de l'ordre judiciaire de Libreville

et du cabinet du ministre de la Justice. Les ordres administratif et financier sont toujours dans l'expectative, notamment ceux de l'intérieur du pays. Or, toutes les trois juridictions sont concernées par la grève et devraient toutes bénéficier de ces dotations en véhicules.

"À ce jour, aucune solution n'a été trouvée sur la régularisation administrative de nos collègues. Quant au projet de construction des sièges des hautes cours, il reste au stade de simple intention", avait-il indiqué.

Toutefois, il ressort en réalité que des avancées significatives ont été enregistrées, notamment en ce qui concerne le paiement des costumes d'audience et le projet portant statut des magistrats. Le texte portant carrière des magistrats a été transmis au Parlement pour examen. Des dispositions ont été prises par la commission des lois et des affaires administratives de l'Assemblée nationale, qui prévoit d'auditionner, ce mercredi 7 juin, la ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, sur

ledit texte.

Soucieuse de rassurer les grévistes, la Garde des Sceaux a, le 2 juin dernier, tenu une séance de travail avec les membres du Synamag et les directeurs généraux du ministère de la Justice. Il s'agissait pour les différentes parties de faire le point des avancées des revendications. Il en ressortait, selon les services compétents du ministère, que la maison de couture parisienne Ponsart et Dumas a reçu les fonds du Trésor public pour la confection de 367 toges. "Les toges sont sur le point d'être livrées. De même, 121 dossiers de magistrats sont en cours de traitement", indiquait la ministre de la Justice lors de sa rencontre.

On apprend également que les véhicules commandés à l'extérieur pour près de 2 milliards de francs CFA arrivent par vagues. Une autre dotation est déjà disponible à la Chancellerie pour la prochaine distribution. Autant d'éléments sur lesquels se sont accordés les deux parties et confirment réellement la volonté du gouvernement de répondre positivement aux attentes des magistrats.

Contrepoint

Le nouveau statut des magistrats, sinon rien ?

PMM
Libreville/Gabon

CE mercredi 7 juin les débats autour du texte portant carrière des magistrats seront suivis de près par les magistrats. Ce point d'achoppement cristallise la grève des intéressés ainsi que la crise qui en résulte. Du fait qu'il concerne l'ensemble des hommes en noir.

Selon Germain Ella Nguema, président du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), sa satisfaction va déterminer une reprise des activités au sein des tribunaux et Cours du pays. Si la majorité des points inscrits dans le cahier de revendications des magistrats sont en voie d'être résolus, le point concernant le nouveau statut des magistrats semble, selon eux, le plus important à

résoudre dans l'immédiat. En effet, cette requête a naturellement reçu un écho favorable par les plus hautes autorités, d'autant qu'elle a été portée à l'Assemblée nationale le 30 mai 2023.

Il ne reste plus qu'à la ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, de le défendre lors son audition cette semaine par les parlementaires de la Commis-

sion des lois de l'Assemblée nationale, avant le Sénat. Ce projet, une fois validé, devrait optimiser le système judiciaire gabonais, les conditions de vie et de travail des magistrats.

Parce que la levée de grève des magistrats dépend, entre autres, de l'adoption dudit projet, le Synamag espère une issue favorable de ces débats très attendus.